



LE COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Les examens préliminaires pour l'étude de la médecine auront lieu à l'Université de Montréal, Immeuble des Chevaliers de Colomb, No 34 est, rue Sherbrooke, Montréal, mardi et mercredi, le 6 et 7 juillet prochain, à 9 heures du matin.

Les candidats sont priés de faire le dépôt conditionnel de \$25. et de faire parvenir leurs créances, 15 jours avant la date fixée pour ces examens, au Bureau du soussigné.

Mardi, le 15 juillet 1920, à 10 heures du matin, se réunira, au même endroit, le Comité des Créances.

Devant ce comité doivent se présenter les candidats réguliers à la licence afin de faire vérifier leurs titres (brevet et diplôme de docteur en médecine) et être assermentés. Le candidat qui n'apporterait pas son brevet (certificat d'admission à l'étude) et son diplôme de docteur en médecine ne pourrait être assermenté.

Devant ce comité doivent aussi se présenter tous ceux qui ont adressé une requête au Bureau afin de faire personnellement la preuve des allégués de leur requête.

La requête d'un absent ne sera pas considérée.

(Par ordre)

Le registraire du Collège M. et C., P. Q.

JOSEPH GAUVREAU.

